

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Initiatives de proximité	298

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € à l'association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation de Loire-Atlantique (44 - Loire-Atlantique), pour l'élaboration d'un mémorial des victimes de la déportation en Loire-Atlantique d'avril à mai 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € au Comité de Nantes de la Fédération nationale des anciens combattants Algérie-Maroc-Tunisie (44 - Loire-Atlantique), pour l'acquisition d'un drapeau de cérémonie en 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 500 € à l'Union nationale des combattants de Missillac (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation d'une cérémonie de mémoire du monde combattant à l'occasion des 50 ans de l'association, le 1er mai 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de Petosse (85 - Vendée), pour l'acquisition d'un drapeau « soldats de France - Opex » en 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de La Chataigneraie (85 - Vendée), pour l'acquisition d'un drapeau « Devoir de mémoire » en 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 500 € à l'Union nationale des combattants de Luçon (85 - Vendée), pour l'organisation du Congrès départemental de l'Union nationale des combattants - Vendée qui aura lieu à Luçon le 4 septembre 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants des Landes-Genusson (85 - Vendée), pour l'acquisition d'un drapeau « soldats de France - Opex » en 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € à l'Université de Nantes (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du congrès Open Education Global Conference qui aura lieu à Nantes du 23 au 25 mai 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 9 000 € à l'Union régionale des Accueils des Villes Françaises (AVF) Pays de la Loire (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du vingtième congrès national des AVF qui aura lieu à Nantes du 25 au 27 mars 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 4 000 € à l'association du Festival de Bridge de La Baule (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du Festival de Bridge de La Baule qui aura lieu du 12 au 21 août 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € à l'association Comité Mains d'Art (72 - Sarthe), pour l'organisation du projet « Art en milieu rural : découverte de la sculpture sur pierre » et du prix Hélène Bertaux, qui auront lieu à Saint-Michel-de-Chavaignes du 9 au 29 mai 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € à l'association Les Boîtes à Vélo (75 - Paris), pour l'organisation du deuxième congrès national des Boîtes à vélo qui a eu lieu à Nantes du 18 au 19 février 2022 ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire des aides attribuées à l'association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation de Loire-Atlantique, au Comité de Nantes de la Fédération nationale des anciens combattants Algérie-Maroc-Tunisie, à l'Union nationale des combattants de Missillac, à l'Union nationale des combattants de Petosse, à l'Union nationale des combattants de La Chataigneraie, à l'Union nationale des combattants de Luçon, à l'Union nationale des combattants des Landes-Genusson, à l'Université de Nantes, à l'Union régionale des Accueils des Villes Françaises, à l'association du Festival de Bridge de La Baule, au Comité Mains d'Art, et à l'association Les Boîtes à Vélo ;

APPROUVE

les modalités de versement détaillées en annexe 1 de la présente délibération ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 35 200 € ;

MODIFIE

pour partie la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 en ce qu'elle attribuait une subvention à l'association des Collectionneurs de véhicules militaires de l'ouest (72 - Sarthe) pour l'organisation de la célébration des 77 ans de la Libération de la Sarthe, cette manifestation initialement prévue en 2021 étant reportée aux 6, 7 et 8 mai 2022 en raison du contexte sanitaire.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

Abstention : Eléonore REVEL

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 28/02/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs